



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 JANVIER 2012

Délibération N°

Date de convocation : 21 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le trois janvier à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (72 titulaires et 4 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillets

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN

Jacques DEBAERMAKER (S)

Marie-Chantal TRANCHANT

Marcel WAXIN

Jean-Félix MACAREZ

Hubert DEJARDIN

Jean-Michel COUTURIER

Gérard DEVAUX

Lionel BASIN

Jacques OLIVIER

Paul SOUPLY

Michel LEDUC

Gérard LENOBLE

Jacques LESNE

Didier MARECHALLE

Peggy SZOPA

Thierry WALEMME

Philippe DUCROUX

Dominique LAMOURET

Liliane ADAM

Agnès BERANGER

Gérard BEZIN

Didier BONIFACE

Gérard BOURY

Guy BRICOUT

Maryline GODIN

Martine THUILLEZ (S)

Christiane MARANDE

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Bernard POULAIN

Liliane RICHOMME

Alain RIQUET

Véronique BAYET (S)

Bernard VERMEIL

Serge WARWICK

Alain GOETGHELUCK

Gérard TAISNE

Gilles PELLETIER

Pierre LAUDE

Bernard PLET

Jean WECXSTEEN

Serge LEULLIETTE

Bertrand LEFEBVRE

Jean-Louis CAUDRELIER

Bernard LECOLIER

Charles BLANGIS

Sylvie DECRESSIONIERE

Mickaëlle LEGRAND

Bruno MANNEL

Cécile MERCIER

Joseph MODARELLI

Isabelle PIERARD

Serge SIMEON

Marc DUFRENNE

Michèle BRULANT

Jacques LERICHE

Marc PLATEAU

Aimé BLEUSE

Pascal COQUELLE

Michel HENNEQUART

Pierre LEBLON

Francis GOURAUD

Jacky DUMINY

Daniel BLAIRON

Augustine NOIRMAIN

Jean-Pierre RICHEZ

Daniel CATTIAUX

Roger TIERCE (S)

Jean-Raymond WATTIEZ

Henri QUONIOU

Stéphane JUMEAUX

Jean-Marc DOSIERE

Jean-Paul CAILLIEZ

Marie-Hélène DUEZ

Daniel FIEVET

André-Marie FORRIERRE



Membre excusé (5) : Dominique BEAUDUIN, Jean-Pierre MAILLARD, Sandrine TRIOUX, Hubert LEFEVRE, Véronique NICAISE.

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance

Objet : Fonctions accessoires de conseillers techniques auprès de la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis – attribution d’une indemnité

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 25,

Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d’activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l’Etat,

Considérant que des missions de veille juridique ou de montage de dossiers d’opérations d’aménagement ou d’équipement sont confiées aux directeurs généraux des services des communes de Beauvois-en-Cambrésis, Caudry et le Cateau-Cambrésis.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : confie une activité accessoire aux directeurs généraux des services des communes de Beauvois-en-Cambrésis, Caudry et le Cateau-Cambrésis dans les limites suivantes :

- DGS de Beauvois-en-Cambrésis : 22h45 mensuelles
- DGS de Caudry : 26h mensuelles
- DGS du cateau-Cambrésis : 26h mensuelles

Article 2 : précise que ces derniers seront indemnisés mensuellement, *pro rata temporis*, sur la base horaire de leur traitement statutaire.

Article 3 : indique qu’un arrêté individuel désignera les personnes chargées de ces fonctions accessoires.

Article 4 : précise que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l’Etat et de sa publication auprès du Tribunal administratif de Lille

ADOPTE A L’UNANIMITE

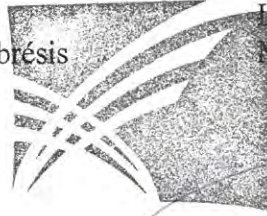
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l’envoi en Sous-Préfecture
Le 10 janvier 2012 et de la publication
le janvier 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 10 janvier 2012

Vu,
Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis



Gérard DEVAUX



Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Communauté de Communes Caudrésis - Catésis
Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.